Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260612-2026060105AF-DE

Délib. 2026-06-01-05

22098 Code INSEE	COMMUNE DE LANDEHEN BUDGET ASSOCIATION FONCIERE	2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres exprimés : 8
VOTES :
Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 3 536,20
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 5 973,88
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	9 510,07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 305,82
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	**0.00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	9 510,07
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	4 060,70
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	5 449,37
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine emprunt : 0.00, subvention : 0 00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 15/06/2026 et de la publication le 15/06/2026

A LANDEHEN, le 12/06/2026

